







Je peux le faire, même si je suis sous Préviscan, mon infarctus à plus de 6 mois

Je peux le faire, mon défibrillateur implantable me protège

Je le donne à qui en veut car j'ai désormais des stents coronaires

Je vais pouvoir « m'envoyer en l'air » car je ne prends plus que du Kardegic



Les porteurs d'une cardiopathie ischémique doivent faire l'objet :	
D'une CI définitive à la pratique du parapente	
D'une CI définitive s'il existe un/des facteurs de risque de troubles du rythme	
Pas de CI si une revascularisation a été pratiquée avec succès	
Pas de CI s'il s'agit d'un angor spastique	





